

“PROGRAMME D’INTÉRÊT GÉNÉRAL” PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - TRAVAUX LOURDS - AUTONOMIE

DES TRAVAUX D’ADAPTATION LIÉS À LA PERTE D’AUTONOMIE DES OCCUPANTS MENÉS À MILLIÈRES



En juillet 2021, le Département lançait un nouveau Programme d’Intérêt Général (PIG) Précarité énergétique - Travaux lourds - Autonomie, avec pour objectifs d’apporter aux ménages un accueil gratuit, un conseil et un accompagnement au montage de leur dossier de demande de subvention pour des travaux de rénovation, d’adaptation et de réhabilitation de logements, sous conditions de ressources fixés par l’Agence

nationale de l’habitat (ANAH). Afin de valoriser le dispositif, une visite de terrain a été effectuée à Millières, au sein d’une maison individuelle occupée par un couple de retraités en perte d’autonomie. Les travaux effectués, visant à améliorer l’accès au logement et à sécuriser l’espace salle de bains pour un maintien à domicile, ont été subventionnés à hauteur de 65 %.

REPÈRES :

→ Mené en partenariat avec l’Agence nationale de l’habitat (Anah), cet accompagnement vise à participer à la rénovation des logements anciens et vétustes, adapter les logements à la perte d’autonomie, améliorer la performance énergétique des logements, réhabiliter des logements vacants, ou encore proposer des logements locatifs à loyers modérés.

→ Le PIG intervient sur toutes les communes du département non couvertes par une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH).

→ Dans le cadre du Programme d’intérêt Général, l’opérateur Habitat conseille et accompagne les propriétaires du diagnostic jusqu’à la finalisation des travaux. Il les aide concrètement à définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers tout en optimisant son financement grâce aux aides mobilisées.

→ Pour bénéficier des aides du PIG les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des dossiers de demande de subvention. Avant de lancer des travaux, il est donc vivement recommandé de contacter un conseiller Habitat au 02 33 75 64 24.

Propriétaire occupant - Travaux d'autonomie

2, Rue de la Benesterie à Millières

CONTEXTE

Il s'agit d'une maison individuelle, de plain-pied, occupée par un couple de retraité en perte d'autonomie.

L'objectif est d'améliorer l'accès au logement et de sécuriser l'espace salle de bains, pour un maintien à domicile.

PROJET DE TRAVAUX ENVISAGÉS

Pour limiter le risque de chute dans la salle d'eau et faciliter le cheminement extérieur et après réalisation par l'opérateur d'une visite-diagnostic technique, il a été envisagé les travaux suivants :

- Adaptation complète d'une salle d'eau pour un accès PMR
- Installation d'une porte à galandage pour la salle d'eau pour un accès PMR
- Création d'un cheminement extérieur pour l'accès au logement

Pour un montant total de 14 935 € HT soit **16 428 € TTC.**

LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES MISES EN PLACE POUR FINANCER LES TRAVAUX :

- Agence nationale de l'habitat (Anah) :
 - ▶ 50% du montant HT : **7 396 €**
- Conseil Départemental : **300 €**
- Caisse de retraite : **3 000 €**

Exemple de projet accompagné



**Montant des travaux :
16 429 € TTC**

**Montant total des subventions :
10 696 € soit 65 %**



Avant travaux

Photos après travaux



DES CONSEILLERS À VOS CÔTÉS :

Missionnés par le Département, les conseillers du CDHAT et de Soliha sont là pour :

- une visite de diagnostic
- des conseils sur les travaux
- des informations sur les aides mobilisables
- une assistance dans le montage des dossiers de demande de subvention

Cet accompagnement est **gratuit** !

INFORMATIONS :
02 33 75 64 24
contact@pigmanche.fr



SOLIHA avec
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

